

La Vesancière

N° 60 - 16^e année

Janvier 2012

ia orana i te matahiti api

szczęśliwego nowego roku

Happy new year

gelukkige nuwejaar

sana saiida

banané

ein gutes neues Jahr



feliz ano novo

shana tova

feliz año nuevo

С Новым Годом

Xīn nián hǎo

onnellista uutta vuotta

kali xronia

nav varsh ki subhkamna

gott nytt år

buon anno

Bonne année en toutes les langues parlées dans le village (ou presque)

FONCTIONNEMENT DU BULLETIN

Réception des articles

A la mairie ou auprès des personnes suivantes :

Geneviève Blanc 04 50 41 56 83

Eliane Jonker 04 50 42 39 39

Catherine Pélieu 04 50 42 37 81

Ou par adresse électronique : **eliane.jonker@gmail.com**

Dernier délai pour les articles de la prochaine parution : **30 mars 2012**

Distribution

Janvier	Amicale des sapeurs pompiers
Avril	CLAV ou bénévole
Juillet	Les Amis de la chapelle ou bénévole
Octobre	Conseillers municipaux ou bénévole

***Dès la réception, merci de distribuer les bulletins
le plus rapidement possible,
(dans les 2 à 3 jours maximum)***

Calendrier des animations du 1^{er} trimestre 2012

Vendredi 10 février	CLAV	repas à midi
Mercredi 14 mars	CLAV	assemblée générale à 20h30
Vendredi 30 mars	CLAV	loto à 14h

DISCOURS du MAIRE

prononcé lors de la cérémonie des vœux le dimanche 8 janvier 2012

Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Bienvenue à tous dans cette salle des fêtes digne du château où nous nous réunissons.

J'ai le plaisir de recevoir ce soir :

M. Etienne BLANC député, maire de Divonne les Bains, président de la CCPG,
M. Gérard PAOLI, conseiller général, maire de Gex, excusé et représenté par M. Patrice DUNAND 1^{er} adjoint,
M. Jean-Pierre MOSSIERE, maire de Grilly,
M. le capitaine DUBOIS de la brigade de gendarmerie de Gex-Divonne,
M. le receveur des postes nouvellement arrivé,

Les représentants des administrations :

Mme MELSEN, enseignante,

Le personnel communal de plus en plus pléthorique :

Mmes GRATTE et PELLERUD,
Mmes PEYRAT et DELATTRE,
M. DE ANTONI,

Les associations :

Le corps de l'Amicale des pompiers représenté par Yves MORET, chef de corps,
Le CLAV représenté par Lisbeth DUCRET, présidente,
Les Amis de la Chapelle représentés par Jacques HOTELLIER, président
Le CCAS.

Après les prestations des communes limitrophes, pas de grands discours, uniquement style télégraphique !

Aujourd'hui **COUP DE VOIX**

Année 2012 : que d'anniversaires !

- 10 ans d'Euro et le pessimisme s'installe
- 60 ans d'Europe : avons-nous bien suivi le chemin élaboré par nos instigateurs-créeurs au nombre de 7... ça suffisait bien !
- 100 ans de l'ANC (Congrès National Africain)
- 600 ans des grandes décisions de Jeanne d'Arc, icône française.

Le bon sens, les pieds sur terre, tentons une hypothèse pour expliquer toutes ces manifestations incohérentes, désordonnées. Est-il nécessaire de les fêter ?

Les prédictions politiques, promesses sont aussi des nébuleuses, comme l'astrologie couplée à l'astronomie ; mais peut-être moins ?

Au printemps 2011, à l'entrée du bélier dans le ciel, l'alignement d'Uranus / Jupiter a créé une attraction forte, passée peut-être inaperçue pour le profane, annonçant neuf ans de bouleversements climatiques en tous genres. Nous y sommes !

Rassurez-vous ça ne finira pas le 21/12/2012, mais les éléments ont déjà fait des dégâts. Souriez cartésiens, vous êtes notés ?!

Même MADOFF, vous ne l'aviez pas vu venir.

Heureusement que nos médias ont glosé sur DSK pour occulter l'essentiel ... Car c'était l'année du CHAT et non pas du lapin.

Bientôt, nous rentrons dans celle du DRAGON et non pas du cochon.

Année merveilleuse, j'ai ouï-dire que Vesancy, suite à la signature du préfet, était phagocyté à « l'insu de son plein gré ». Moins deux voix. Est-ce démocratique ? Chaque commune devrait avoir une voix.

L'intercommunalité, pour nous, est une association de COMMUNES, à qui on a ôté la liberté de décider de leur avenir.

La presse locale nous dit que « la venue de Vesancy déchaîne les élus » ça n'en vaut pas la peine, laissez-nous de côté.

Partagez plutôt avec le territoire « Franco-Valdo-Genevois » !. Après tous ces accords transfrontaliers, ces longues réunions, discussions, l'entente dans l'agglomération va être décidée à sens unique ! Magnifique !

Nous entendons que l'euro fédère l'Europe, mais les subventions européennes qui attirent nos dirigeants

obligent à nous dicter des lois qui détruisent notre environnement, nos particularités.

Exemple : les premiers intéressés, les agriculteurs.

Depuis la cueillette des baies à la transformation de l'épeautre, personne n'avait osé s'approprier les denrées alimentaires de base : OGM, puis labélisation et privatisation !

Pour empêcher les cultivateurs de ressemer, pour passer par le « lobby » des grainetiers qui affament le monde entier.

Bientôt nous devons payer notre oxygène !

Est-ce le projet initial des 7... André Gide doit se retourner dans sa tombe !

Et pour revenir à notre Europe miniature du Pays de Gex : on ne peut plus accéder à nos pâturages, aux chalets pour les entretenir sans un sauf-conduit. L'hiver, les tétas ont attendu « Natura 2000 » grand pourvoyeur de subventions, pour que ceux-ci leur décrètent une zone de quiétude et d'atterrissage.

Nous, nous sommes parqués en plaine ! Jusqu'où ira-t-on dans les compétences ?

AU VILLAGE :

Le PLU nouveau est bientôt élaboré, déjà 6 ans que l'ancien avait été approuvé.

Mais attention : aux couloirs faunistiques, aux petites plantes rares, aux zones humides ou sèches, aux crapauds, aux insectes, aux grenouilles, aux oiseaux, aux mammifères.

Enfin aux humains que l'on concentre pour leur bien en hauteur dans les dents creuses... afin que leur qualité de vie s'améliore, ils craignent la solitude... Comme 1 Français sur 7 selon les statistiques...

La salle des fêtes a été chapeautée de panneaux synthétiques afin de rendre les conversations plus audibles. Aujourd'hui vous en êtes les cobayes.

Le château reste un élément de préoccupation pour sa pérennité.

L'école se porte bien avec un effectif satisfaisant pour ne pas être hors norme.

Le secrétariat fonctionne à plein régime.

Le forage de son côté (artésien depuis le 14/03/2007) se porte bien, mais là, toujours pas de signature pour son autorisation d'exploitation par la population, pourtant j'ai lu que « l'eau, cette ressource si précieuse »... pourrait peut-être servir à rafraîchir nos concitoyens et même au-delà dès 60 m³ prévus.

L'église : les travaux comprenant les façades, la cage d'escalier du clocher, l'éclairage, le parvis, les murs de soutènement et passage s'élèvent à la somme de 242 874.28 € ttc, aidés par les Amis de la chapelle à hauteur de 40 000 € et du conseil général pour 39 157 €.

Assainissement : cette année, nous avons réalisé le curage des 3 bassins du lagunage pour la somme de 28 211.24 € ttc.

Commune solidaire : le téléthon a été cette année en augmentation : 3 415 € de participation, continuons !

EN PREVISION

Avec le conseil général, la création d'un tourne à gauche sur la départementale RD984C à la hauteur de l'embranchement de la route de Mourex (déjà dans les cartons depuis 1997 et refusé à cette époque !)
Montant estimé de la participation communale à hauteur de 50 % des 341 900.52 € soit 170 950.26 € pour 2013... 2014... ?

Renouvelons à la famille CHENNAZ, nos sincères condoléances ainsi qu'à la famille ARDIET de Grande Rivière dans le Jura éprouvée le 16/05/2011 lors de la collision au virage de L'S.

Enfin pour terminer, nous regrettons beaucoup conserver notre triple AAA dans l'Ain, contrairement aux pays européens dégradés par Standard and Poors, Moodys, Goldman-Sachs, Fitch Ratings qui ne s'intéressent pas aux humains.

Que l'aide apportée à toutes ces personnes cabossées de la vie soit couronnée de succès, que la morosité se change en joie, que l'addiction n'existe plus.

En espérant ne pas faire partie de la cohorte des indignés qui monte, je vous souhaite, la santé, le bonheur, l'harmonie, la joie d'être réunis et que tout soit bien autour de vous !

Tous mes vœux pour cette nouvelle année 2012

« Et hâtez-vous de bien vivre et songez que chaque jour est à lui seul une vie » (Sénèque).

TOUS au buffet !

Merci.

Martial Santana

HORAIRES du SECRETARIAT de MAIRIE

lundi - mardi - jeudi - vendredi

8h - 12h

Jeudi soir : **18h - 19h30**

Permanences M. le maire sur rendez-vous

le mardi et jeudi matin

Permanences M. le maire et adjoints

le jeudi de 20h à 20h30

Téléphone : 04 50 41 53 55

e.mail : mairie.de.vesancy@luxinet.fr

ETAT CIVIL



Naissances



Maximilien Eitel Schumacher
9 octobre 2011

Zélie Pélieu 20 octobre 2011

Rayan Djerrah
22 décembre 2011

Principales décisions prises par le conseil municipal au cours des séances d'octobre, novembre et décembre 2011

URBANISME

Demandes de certificat d'urbanisme-CU

28 impasse au Verger /Vente PONCET/EURL MERCUEL + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption***

163 chemin de Pré Richard / Vente BERGER Patrick/SAMPATKUMAR Arvind + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption***

90 rue de la Fruitière /Vente ROBBEZ/ROBBEZ + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption***

2 route de Divonne /Vente GAMELIN/VISCARD-MAIRE + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption***

31 chemin de la Combette /Vente NOBILITATO Laurent/WATSON Dominic + déclaration intention d'aliéner et droit de préemption : ***abandon du droit de préemption.***

Déclarations préalables

344 route de Divonne / Bernard MUGNIER - extension d'un garage et extension végétalisée d'un balcon de 17,94 m² de SHOB : ***avis favorable***

14 Rte de Bottenay / Thierry LIMOUZIN - isolation d'une partie de l'habitation : ***avis favorable***

155, route de Bottenay / Nathalie NICOD - création d'un abri voiture de 19,95 m² de SHOB : ***avis favorable***

M. Michel FAVRE sollicite la possibilité de fermer par un mur le passage situé derrière l'église : ***avis défavorable*** de l'assemblée à l'édification d'un mur qui précise que le nécessaire sera fait pour que les sociétés de maintenance puissent accéder facilement par la porte située au nord de l'église.

FINANCES

SDIS et obligation aux communes de prendre en charge l'allocation de vétérance

Pour information, l'allocation de vétérance versée aux anciens sapeurs- pompiers volontaires est une dépense obligatoire des communes ayant un CPI.

Jusqu'à ce jour le SDIS n'a pas voulu percevoir cette recette auprès des communes.

Cependant, d'une part, le devoir d'appliquer la loi, d'autre part, la situation financière des dépenses départementales imposent de demander aux communes cette participation obligatoire qui, pour la commune de Vesancy, représente 1 854 € à prévoir sur le prochain budget. Ce montant pourrait être à la hausse selon la dernière loi adoptée en juillet 2011 par le parlement qui incite les collectivités territoriales à aligner l'allocation de vétérance sur l'allocation de fidélité.

CHÂTEAU

Proposition de travaux d'amélioration d'acoustique de la salle des fêtes

Compte tenu des problèmes d'acoustique de la salle des fêtes du château, des solutions ont été recherchées pour réduire la réverbération des sons. La mise en place de voiles acoustiques entre les poutres semble la solution la mieux adaptée. Le montant total de la prestation est estimé à 4 816 € : *avis favorable*

ECOLE

Participation de la commune aux activités de ski et de piscine des enfants scolarisés sur la commune

Considérant l'intérêt de ces activités dans le développement des enfants, le maire propose de reconduire pour l'année scolaire 2011-2012 la prise en charge du coût des activités ski (6 journées) et piscine (10 séances).

L'activité ski comprend le transport, les honoraires du moniteur et les forfaits. L'estimation des coûts du transport est de 900 € pour la saison et les honoraires et forfaits sont estimés à 1130 €.

L'activité piscine comprend le transport estimé à 600 € et les entrées à 660 €.

Acquisition de matériel informatique pour l'école

Les ordinateurs destinés aux deux classes ont été acquis progressivement chaque année. Deux des premiers postes acquis, il y a quelque temps, sont hors service. Le directeur a consulté deux entreprises qui ont fait des propositions pour du matériel de caractéristiques similaires et un graveur.

La société NMB a fait une proposition à 929 € ttc (2 postes et un graveur)

La société CD discount a présenté un devis de 676 € ttc (2 postes et un graveur) et un devis à 937 € ttc (3 postes et un graveur) : *considérant l'importance du travail informatique dans l'activité scolaire l'assemblée décide d'accepter le devis de la société CD discount d'un montant de 937 € ttc.*

VOIRIE

Proposition de dénomination des places situées derrière le château, au bout du passage des écoliers et au cimetière

Afin d'identifier clairement les différentes places communales, il est proposé de dénommer :

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

- le parking situé derrière le château : *place de la Vie Quinat*
- le parking situé au bout du passage des écoliers : *place des Ecoliers*
- le parking situé au niveau du cimetière : *place du Cimetière*

Proposition de passer au domaine public de la commune, les places situées derrière le château, au bout du passage des écoliers et au cimetière

Ces trois emplacements n'ont pas été intégrés à la dernière modification du tableau de classement de voirie communale en 2006. Leur classement les rend imprescriptibles (pas de prescription trentenaire), inaliénables et permettrait d'ajuster la longueur des voies communales qui sont prises en compte dans le calcul de la DGF.

- la place du Cimetière qui correspond à la parcelle B849 représente une surface de 353 m²
- la place des Ecoliers correspond à une partie de la parcelle B323 représente une surface de 896 m².
- la place de la Vie Quinat située derrière le château correspond à une partie des parcelles : B 309 , B 310 et B 312 pour une surface totale de 3155 m².

Travaux « Tourne à gauche RD 984c et VC13 »

Rappel, lors du précédent conseil a été présenté à l'assemblée, un courrier du conseil général précisant les conditions de réalisation d'un tourne à gauche sur le croisement **RD 984C et VC13**.

Répartition financière annoncée :

- pour le carrefour avec la VC13, le partage sera 50% chacun
- la liaison VC14-VC13 tout est à la charge de la commune.

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux pourrait être entièrement portée par le département (procédures, enquête publique, acquisition de terrains et marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux) sans frais supplémentaires par rapport à la première estimation donnée en novembre 2010.

Dernière estimation sommaire de la DDT octobre 2011

COÛT	Carrefour RD 984C/ VC 13	Liaison VC13/ VC14
TOTAL HT	285 870,00 €	76 550,00 €
TVA 19.6%	56 030,52 €	15 003,80 €
TOTAL TTC	341 900,52 €	91 553,80 €

Prévision de planification :

- enquête publique, acquisition de terrains en 2012
- travaux en 2013

Il est rappelé que la commune peut choisir de prendre à sa charge l'opération sur la liaison VC13/VC14.

Le Conseil Général sollicite une réponse de l'assemblée afin que puisse être préparé un projet de convention qui portera selon le choix de la commune soit sur les deux opérations soit seulement sur le tourne à gauche :

avis favorable aux travaux de sécurisation du carrefour de la route départementale 984 C avec la voie communale VC 13, présentés par le Conseil Général de l'Ain sur la base des conditions financières indiquées et financés à parts égales par le département et la commune.

D'autre part, décide expressément de se charger des travaux de liaison entre la VC13 et la VC 14.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

Travaux de revêtement de la liaison entre la route du Creux et le chemin de la Rasette

Afin de réaliser une liaison correctement praticable entre la route du Creux et le chemin de la Rasette, il est proposé de procéder au revêtement du tronçon du chemin de l'Etraz qui relie les deux voies.

Après consultation, deux sociétés ont fait des propositions :

La société DESBIOLLES 61 725,56 € ttc

La société PELICHET 47 983,52 € ttc

Avis favorable à la société PELICHET

Métre du chemin de l'Etraz

Après consultation, le géomètre GROS a présenté un devis pour la réalisation des plans métrés chemin de l'Etraz pour les travaux de revêtement. Montant de la prestation 2 481 € : *avis favorable*.

ASSAINISSEMENT

Mise en place d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Les communes ont obligation de mettre en place un Service Public d'Assainissement Non Collectif et de contrôler toutes les installations au moins une fois avant le 31 décembre 2012. De même, des contrôles périodiques doivent être effectués, au moins, une fois tous les 8 ans.

En cas d'obstacle, le propriétaire peut être condamné à une astreinte.

A l'issue des contrôles, un document sera établi, précisant, si nécessaire, la liste des travaux à effectuer pour remédier à des pollutions dommageables pour le voisinage ou l'environnement.

Au même titre que le service d'alimentation en eau potable et les services d'assainissement collectifs, les dépenses du SPANC doivent être couvertes par des redevances auprès des usagers : *l'assemblée décide de créer un Service Public d'Assainissement Non Collectif, d'assurer la gestion du service en régie communale directe rattachée au service public d'assainissement collectif et de mandater un bureau d'études spécialisé pour la mise en place de ce nouveau service.*

Prestation d'accompagnement à la mise en place du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Dans le cadre du PLU et vu l'obligation de mettre en place sur la commune un SPANC, après consultation, la société NICOT a fait une proposition d'accompagnement pour la mise en place de ce service d'un montant de 2 296 € ttc et pour la mise à jour de la carte des sols et des notices techniques d'un montant de 1 722 € ttc. D'autre part, la société NICOT a présenté des propositions de convention pour le contrôle des installations d'assainissement autonome existantes et des nouvelles installations : *avis favorable*.

EAU

Acquisition d'un Kit d'analyse pour le contrôle chlore de l'eau du réservoir

Le contrôle régulier de la teneur en chlore de l'eau au niveau du réservoir permet d'avoir un suivi du fonctionnement du système de chloration et de la qualité de l'eau, en dehors des analyses pratiquées par le laboratoire mandaté par l'Agence Régionale de la Santé.

Deux entreprises ont fourni des devis pour des kits de contrôle de chlore.

MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIRIE MAIR

	01 POMPAGE	CIFEC
Kit analyse manuel	701 € ttc	505 € ttc
Kit analyse électronique	897 € ttc	554 € ttc

avis favorable pour l'acquisition d'un kit d'analyse manuel du chlore de la société CIFEC.

Eaux pluviales

Proposition de devis complémentaire au PLU pour une Étude Eaux Pluviales

Lors de la présentation du diagnostic des annexes sanitaires pour le PLU, la société NICOT avait apporté des informations sur la nouvelle réglementation relative aux eaux pluviales.

A ce jour la société NICOT présente une proposition pour accompagner la commune dans cette nouvelle réglementation et l'intégrer dans le PLU .

Le montant total de ces prestations est de 3 516 € ttc : *avis favorable.*

Eaux usées

Travaux de prolongement du réseau EU route de la Vesancière

Dans le cadre d'une extension du réseau des eaux usées sur les zones UB, il est proposé de procéder au prolongement du réseau sur la route de la Vesancière. Proposition de la société DESBIOLLES : 8990 € ttc.

Avis favorable à la société Desbiolles pour l'exécution des travaux.

La lagune

Proposition d'avenant à l'étude préalable au plan d'épandage des boues de la lagune

En novembre 2010, la commune a signé avec la chambre d'agriculture de l'Ain une convention pour une étude préalable au plan d'épandage des boues de la lagune.

Les quantités de boues effectivement curées et stockées étant supérieures à 160 tonnes, la réglementation impose des analyses complémentaires au moment de l'épandage.

La chambre d'agriculture propose donc un avenant au contrat initial. Ce dernier d'un montant initial de 4 892 € ttc passerait à 5532 € ttc. Ce qui représente une plus value de 640 € ttc : *avis favorable*

Proposition de la chambre d'agriculture de l'Ain pour une convention de suivi des épandages des boues

Le curage des boues de la lagune a été effectué au printemps 2011. Les boues ont été provisoirement stockées. L'épandage est prévu pour septembre 2012 après séchage partiel de ces boues.

La chambre d'agriculture de l'Ain propose une convention pour le suivi de l'épandage de ces boues.

Cette convention comprend :

- le suivi analytique des boues et des sols tel que défini dans l'étude préalable
- le suivi de l'épandage : organisation, traçabilité, visite de chantier
- la rédaction des documents administratifs obligatoires à fournir à la police des eaux et à l'agence de l'eau.

Coût prévisionnel de la prestation 2012 : 2 316 € ttc : *avis favorable.*

FORÊT

Proposition de l'ONF de travaux de coupe

Afin de suivre le plan de gestion des coupes prévu initialement dans la dernière convention, M. LOCATELLI de

l'ONF propose de passer en coupe la parcelle 37 pour l'année 2012 : *avis favorable*.

Renouvellement de la certification PEFC de gestion durable de la forêt communale pour 2012-2017

En 2007, la commune a adhéré à PEFC pour avoir la certification en matière de gestion durable de la forêt communale. Il est rappelé que cette certification devient incontournable pour la vente des bois.

L'adhésion arrive à échéance au 31/12/2011. Le renouvellement de cette adhésion pour la période 2012-2017 est proposé. La contribution financière de la commune serait de 324 € pour les 5 ans : *avis favorable*.

ONF

Projet de convention présenté par l'ONF pour l'utilisation du chalet de la Vesancière par la société de chasse.

L'ONF a présenté une proposition de nouvelle convention d'utilisation du chalet de la Vesancière, par la société de chasse : *avis défavorable*

GESTION des DECHETS et CCPG

Par un courrier en date du 07 septembre, la Communauté des Communes du Pays de Gex informait officiellement la commune de l'évolution du service de gestion et valorisation des déchets sur son territoire.

Lors de sa rencontre avec les élus, le 26 septembre dernier, M. Michel CHANEL, vice-président délégué à la gestion et à la valorisation des déchets, a apporté des précisions sur la nouvelle collecte des déchets dans le pays de Gex.

La commune de Vesancy ne faisant pas partie de la communauté des communes, la collecte des déchets par la CCPG, sur Vesancy s'arrêtera officiellement le 1^{er} novembre 2011.

Cependant, la CCPG propose de renouveler la convention de collecte du 1^{er} novembre 2011 au 31 décembre 2012 en intégrant la commune de Vesancy par un avenant à leur dernier marché.

M CHANEL a précisé la programmation et les modalités de la collecte « pucée » et de la redevance incitative. Concernant la déchetterie, la mise en place d'une carte d'accès a été repoussée. Les services collecte des déchets de la CCPG ont transmis les estimations des nouveaux tarifs de collecte : pour fin 2011 et 2012, le forfait mensuel de collecte sera de 950 € ht, soit 12 027 € ttc par an.

Cette collecte pourra être assurée avec le circuit de la commune de Divonne, le lundi.

Étant donné que cette collecte n'a pu être intégrée dans le marché initial, il sera probablement envisagé de reporter intégralement ce coût dans la convention financière annuelle.

D'autre part, le percepteur consulté sur la pertinence de la taxe OM ou la redevance OM précise que tant que la commune reste sur la base d'une convention avec la CCPG, elle reste en taxe OM. Le passage en redevance ne se ferait qu'avec l'intégration à la CCPG.

Il est à noter, que l'attribution de la collecte des déchets sur la commune, directement à une entreprise nécessite de passer par un marché, or les délais de mise en place de cette consultation ne peuvent pas rentrer dans le délai au 1^{er} novembre : *avis favorable pour le renouvellement de la convention financière avec la CCPG pour le service de collecte et de traitement des ordures ménagères, DIB, encombrants collecte sélective, déchetteries de novembre 2011 à décembre 2012.*

Cette convention financière intégrera les coûts de la gestion générale (déchetteries, containérisation, déchets verts...) et le coût relatif aux opérations de collectes des ordures ménagères en porte à porte réajusté aux valeurs du nouveau marché (soit 12 027 € TTC par an) et précise que la commune restera sur le principe de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

DIVERS

Don

M. Thomas WEISSKOPF a fait un don de 1 000 € qui sera imputé au compte libéralités reçues.

La répartition de ce don aux différentes associations de la commune est la suivante : 200 € pour le CLAV, 200 € pour l'Amicale des pompiers, 200 € pour les Amis de la chapelle et 400 € pour le CCAS.

Adhésions de nouvelles communes à l'Etablissement Public Foncier de l'Ain (EPF)

L'EPF signale que son conseil d'administration du 18 octobre dernier s'est prononcé favorablement pour les adhésions des communes d'ARTEMARE, de MESSIMY-SUR-SAONE et de SAINT-PAUL-DE-VARAX.

La commune de Vesancy étant membre de l'EPF dispose donc d'un délai de 40 jours pour faire connaître sa position sur ces nouvelles adhésions. Passé ce délai, l'avis de la commune sera réputé favorable : *avis favorable.*

Renouvellement de la convention avec l'Office du Tourisme du Pays de Gex-la Faucille

Le 19 novembre 2009, le conseil municipal avait validé une convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme du Pays de Gex-La Faucille pour une durée de 2 ans.

Cette convention arrivant à échéance et considérant que l'office du tourisme s'engage dans des missions d'accueil, d'information, de promotion et d'édition touristique, *l'assemblée municipale décide de renouveler la convention d'objectifs avec l'Office du Tourisme du Pays de Gex La Faucille pour une durée de 2 ans (2012-2013).*

La participation financière de la commune liée par cette convention sera fixée à 1.60 € par habitant et 8.30 € par lit touristique. Ainsi, pour 2012 la participation de la commune serait de 865 €.

Dates des prochaines séances du conseil municipal :::::

Jeudi 19 janvier - jeudi 16 février - jeudi 15 mars 2012.

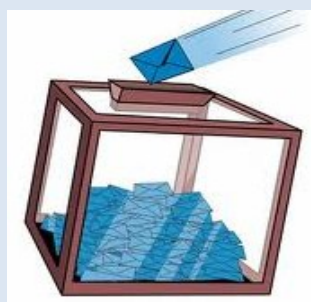
ELECTIONS 2012

Présidentielles : dimanche 22 avril 2012 (1^{er} tour)

dimanche 06 mai 2012 (2^{ème} tour)

Législatives : dimanche 10 juin 2012

dimanche 17 juin 2012



Les personnes intéressées pour assurer les permanences des tours de garde de ces élections doivent s'inscrire auprès du secrétariat de mairie. Merci par avance.

NB : Le bureau de vote de la commune anciennement situé à la salle du conseil est transféré à l'annexe du château.

REMERCIEMENTS DONS :

M. WEISSKOPF, M. Pierre COLLET et Mme VONLANTHEN

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- ♦ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- ♦ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint

Le monoxyde de carbone peut être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- ♦ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- ♦ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.

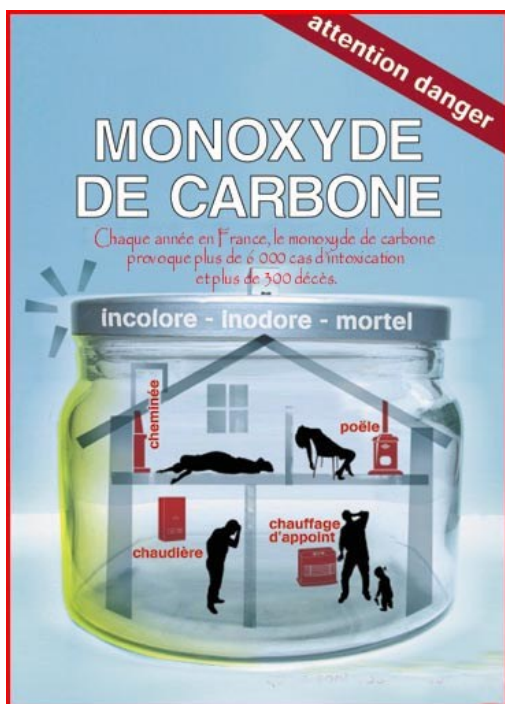
Monoxyde de carbone et groupes électrogènes

Le monoxyde de carbone peut être notamment émis par les groupes électrogènes si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

N'installez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être placés à l'extérieur des bâtiments.

Pour en savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)



Suppression de la série spéciale de timbres OFII

Les timbres mention spéciale OMI ou ANAEM (appelés timbres OFII) ne seront plus en vente à partir du 1er janvier 2012. Cette série spéciale de timbres est supprimée.

A compter du 1er janvier 2012, les taxes précédemment acquittées au moyen des timbres OFII seront acquittées au moyen de timbres fiscaux, disponibles notamment dans les bureaux de tabac et les services des impôts des particuliers (SIP). Attention, les préfectures ne vendent généralement pas de timbres fiscaux.

Ceci vaut pour toutes les taxes précédemment acquittées au moyen des timbres OFII : taxes sur les titres de séjour et les documents de circulation pour étranger mineur, les demandes de naturalisation et déclarations d'acquisition de nationalité par mariage, ou les demandes de validation d'une attestation d'accueil déposées en mairie.

Le produit des timbres continue à financer l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration.



Période transitoire de deux mois

Les timbres de la série spéciale OFFI ne seront plus vendus à partir du 1er janvier 2012, mais ils pourront être utilisés pendant deux mois.

Autrement dit, entre le 1er janvier et jusqu'au 1er mars, les taxes peuvent être acquittées soit en timbres fiscaux, soit en timbres OFII.

A compter du 1er mars, les taxes seront acquittées exclusivement au moyen de timbres fiscaux.

Les timbres OFII en circulation non utilisés au 1er mars 2012 pourront être remboursés par les délégations territoriales de l'OFFII * jusqu'au 31 décembre 2016.

* les adresses sont disponibles sur www.offi.fr

CLIC - Pays de Gex

Retraités, demandez le programme !

Le programme de l'année 2012 sera disponible au CLIC à partir du 15 janvier.

Sont d'ores et déjà reconduits les **ateliers** mémoire et de remise à niveau de la conduite automobile remportant d'année en année plus de succès : inscrivez vous dès maintenant ! Tenant compte de vos attentes, des **conférences** en entrée libre traiteront par exemple du financement de sa vie en établissement, de l'accident vasculaire cérébral, la vue et vieillissement, la maltraitance des personnes vulnérables, la dépression...

Cette année sera novatrice : le CLIC vous propose un cycle sur **l'Art de vieillir** ! Ainsi nous vous inviterons à réfléchir, échanger, porter un autre regard sur la vieillesse, par l'écriture, le conte pour adulte, la projection cinématographique du film "Le sens de l'âge", car "*ce que la vieillesse apporte en contraintes, elle peut aussi le redonner en avantages*"

(Ludovic Virost, réalisateur).

Programme détaillé sur demande : tél 04 50 41 04 04 ou clic@ccpg.fr

Téléthon

2011

La vente des «Oranges de Noël décorées», le panier garni, le repas «SPAGHETTI» et la buvette ont permis de récolter la somme de :

3 415 € (3 016 € en 2010)

La commune a participé aux fournitures pour le repas et pour la réalisation des oranges de Noël.

Les associations (Amicale des Pompiers, Amis de la chapelle, CLAV et la Société de chasse) ont pris en charge la fourniture des boissons et l'assurance Téléthon.

Quelques bénévoles ont réalisé les délicieux desserts.

MERCI aux enfants, bénévoles, participants et associations !



et un merci tout spécial
à Roger Beaudet qui a confectionné
ce magnifique panier
pour le Téléthon

Le repas des Aînés

Une bonne cinquantaine de personnes de Vesancy et des environs ont répondu à l'invitation du CCAS pour le repas du dimanche 27 novembre. M. Jordan, traiteur à Bellegarde, avait préparé un repas de grande qualité (foie gras, fruits de mer, lapin farci...) fort apprécié par les convives. L'animation, assurée par une accordéoniste talentueuse, a donné envie à quelques uns de pousser la chansonnette ou à faire quelques pas de danse. Ce moment sympathique s'est terminé en fin d'après midi en se donnant, pour certains, rendez-vous l'année prochaine.



Sympathiques retrouvailles

Au mois d'octobre, mon père, Darwin Curtis et moi, Lee Curtis, avons eu l'énorme plaisir de nous retrouver en compagnie de nos très chers amis de Vesancy lors d'une réunion chez Jacques et Colette Hotellier.



Ce fut merveilleux de revoir les Vesanciens qui nous ont accueillis avec tant de sympathie lors de notre aménagement au village en 1972. Je compte les années à Vesancy parmi mes meilleurs souvenirs. La camaraderie parmi les jeunes du village à l'époque, et le fameux club, lieu d'accueil et de rencontre, sont inégalés dans ma mémoire.

Après tant d'années de déménagements de pays en pays, mes parents Dar et Ann furent enchantés de trouver un refuge à plus long terme à la Ruche.

Ann eut beaucoup de plaisir à enseigner la natation à de nombreux enfants de Vesancy et donner à d'autres l'occasion de se rafraîchir et de se baigner lors des longues journées chaudes d'été.

Les amitiés formées avec tant d'habitants nous resteront toujours précieuses.

Ma mère Ann aurait bien apprécié la réunion d'octobre et tous ceux qui l'ont connue ont bien ressenti sa présence au cours de l'après-midi passée à redécouvrir les événements significatifs d'autrefois : la transhumance des vaches, les belles balades et bouffes à la Vesancière, la visite annuelle des sapeurs pompiers chez nous pour vendre leur calendrier et boire un pot ou deux avec mon père, la fête annuelle à la chapelle... et bien sûr... mon mariage féérique.

Nous vous remercions mille fois de nous avoir si gentiment accueillis, une fois encore, dans ce charmant village qui nous est si cher. Nous étions ravis de voir que les habitants du village en ont si bien préservé l'intégrité historique et l'harmonie.

Nous vous souhaitons à tous une excellente année 2012 : beaucoup de bonheur, une bonne santé, prospérité et paix.

Lee Curtis



La famille Curtis, a vécu à Vesancy une bonne dizaine d'années jusqu'à ce que les activités professionnelles de M. Curtis les ramènent aux USA, en 1983. Sous la houlette d'Ann, beaucoup d'enfants du village ont appris à nager dans leur piscine. Elle avait écrit un joli poème sur le renouveau du printemps à Vesancy (cf - janvier 2001). Lee est la benjamine de deux frères et vit actuellement en Australie.

La famille Curtis laisse de bons souvenirs dans le cœur des vesanciens qui l'ont côtoyée.

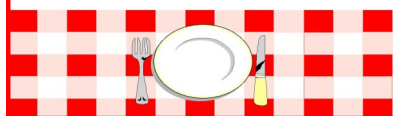
CLAV - CLUB LOISIRS AMITIES VESANCY - CLAV



Le dîner de Noël, réservé aux membres, s'est déroulé comme il se doit dans une ambiance festive. Bordé de tables aux belles nappes, le grand sapin joliment décoré par Rose, trônait au fond la salle. Dans les assiettes, que du très bon ; encore une fois Alain Teppe a su nous régaler avec des produits de qualité tels que son délicieux saumon fumé maison et des chapons moelleux à souhait. Bravo Alain pour ton savoir-faire et merci de ton aide généreuse !

Repas à midi

Vendredi 10 février



LOTO

Vendredi 30 mars

à 14 h



ASSEMBLEE GENERALE

et renouvellement de la carte membre à 18 €

Mercredi 14 mars à 20h30

Meilleurs voeux de santé 2012



Dernières acquisitions de la bibliothèque

Limonov	<i>Emmanuel Carrère</i>
Dans la forêt de Sibérie	<i>Sylvain Tesson</i>
Steve Jobs	<i>Walter Isaacson</i>
La couleur des sentiments	<i>Kathryn Stockett</i>

Les Amis de la Chapelle

Rénovation de l'église Saint Christophe



A l'initiative du maire et de son conseil municipal, un vaste projet de rénovation extérieure de l'église du village a été mené à bien durant l'année 2011.

Notre église paroissiale a fait peau neuve ! Clocher, façades, parvis et murs extérieurs ont été rénovés avec soin par l'entreprise Mainoli, sous la direction efficace de notre premier adjoint Rémy Condevaux, avec le soutien de nos élus et de l'association des Amis de la chapelle.

Le résultat dépasse nos espérances ! Il faut dire que le bâtiment méritait cette cure de jouvence ! Construite en 1858, son architecture et la qualité de la construction en avaient déjà fait un modèle à cette époque-là.



Un grand merci
à tous ceux
qui ont œuvré à
cette belle réalisation.



AMICALE DES SAPEURS POMPIERS

Les sapeurs pompiers volontaires
vous remercient chaleureusement de
l'accueil que vous leur avez réservé,
lors de la vente des calendriers

Meilleurs voeux 2012

Quelques nouveautés du côté de l'informatique

Dans la classe des grands de Vesancy, il y a des changements : la connexion internet de l'école se fait maintenant par la fibre optique. Nous avons donc une nouvelle adresse courriel :

ecole.de.vesancy@luxinet.fr

Le maître a créé l'an dernier un site web ; en allant sur Google, marquez : page d'accueil de l'école de Vesancy.



Avec les devoirs, cette année nous trouvons aussi nos leçons et des exercices pour mieux apprendre.



Les élèves ont aussi imaginé des histoires et les meilleures seront peut-être sur le site.



Dinah Verma et Laura Gaucher (CM1)

Quelques nouvelles de la classe des grands

Des Pommes à la manière de Picasso

Les CE1 sont venus aider la classe des grands pour réaliser le projet des pommes. D'abord le maître nous a montré des dessins de Picasso réalisés d'un seul trait. Après on s'est entraîné à les faire au brouillon et ensuite on l'a fait sur une jolie feuille et on l'a colorié.



Puis on a voulu faire des pommes avec des couleurs mélangées. D'abord le maître nous a imprimé une feuille à chacun avec trois pommes. On les a coloriées, chacune avec des couleurs différentes : rouge, vert et jaune... On les a découpées en morceaux après on les a mélangées et les reconstituées. A la fin, on a obtenu trois sortes de pommes avec des couleurs différentes. Et puis on les a collés sur une feuille blanche.

On a écrit aussi chacun des poèmes qui parlaient des pommes : des acrostiches en français ou en anglais à qui on a donné la forme d'une pomme pour faire des calligrammes. Puis on les a tapés sur l'ordinateur et on les a imprimés. Et pour finir on les a utilisés pour décorer des Pom'packs que l'on a vendus.

Thomas CM1 et Alan CM2

Un maître de jeu de Go à l'école

Le Lundi 22 novembre 2010, M. Yasuda, maître de jeu de go en visite en Europe, est venu dans la classe des grands et nous a appris à jouer à ce jeu de stratégie que l'on appelle go au Japon.

Avant de jouer, il nous a aussi appris quelques mots en japonais. On a tous joué même les CE1 et une CP. En souvenir, il nous a offert un petit jeu de go.

Ethan CM1, Florian CM1 et Paul CE2.



Cassiolette de poissons et St Jacques

Ingrédients pour 3 personnes

100 g de saumon frais

100 g de merlan

100 g de cabillaud

100 g de noix de St Jacques

20 cl de crème fraîche

1 poireau

2 carottes

20 cl de vin blanc sec

Quelques brins d'aneth

Sel, poivre.



Préchauffez le four à 180° (th.6)

Coupez le poireau et les carottes en julienne.

Faites revenir les légumes dans une poêle avec un filet d'huile d'olive.

Déglacez avec 10 cl de vin blanc sec.

Faites revenir les poissons et les noix de St Jacques avec un filet d'huile d'olive pendant 5 min (les poissons ne doivent pas être cuits complètement).

Ajoutez la crème fraîche.

Déposez dans les cassiolettes les légumes, puis les poissons, ajoutez de l'aneth et le reste de vin blanc. Salez, poivrez.

Mettez au four pendant 30 minutes

Servez bien chaud.

